



NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS ET PERSONNELS

Cas de rougeole

Rappel des recommandations vaccinales

Pour prévenir l'extension du virus de la rougeole, il est fortement recommandé de vérifier auprès des professionnels de santé, la mise à jour des vaccinations en particulier pour les enfants.

La vaccination par le vaccin trivalent rougeole-oreillons-rubéole (ROR) est le seul moyen de prévention efficace. Elle est recommandée chez tous les nourrissons à l'âge de 12 mois et une seconde dose **est indispensable** entre 16 et 18 mois pour assurer la protection vaccinale des jeunes enfants. Tous les enfants, adolescents et adultes nés depuis 1980 devraient avoir reçu ces deux doses de vaccin trivalent.

En période épidémique, la première dose du vaccin ROR peut être avancée à l'âge de 9 mois pour les enfants fréquentant une collectivité (crèche, halte-garderie...).

Mesures préventives pour les personnes exposées à un cas de rougeole

Une vaccination est recommandée pour toutes les personnes exposées à un cas de rougeole et encore non protégées (qui n'ont pas d'antécédent connu de rougeole ou qui n'ont pas bénéficié des deux doses de vaccins nécessaires) :

- enfants de 6 à 11 mois : une dose de vaccin rougeole monovalent dans les 72h suivant le contact présumé (l'enfant recevra par la suite les deux doses de vaccin trivalent selon les recommandations du calendrier vaccinal) ;
- enfants de plus de un an et personnes nées depuis 1980 : mise à jour du calendrier vaccinal pour atteindre les deux doses de vaccin trivalent ;
- professionnels de santé et personnels en charge de la petite enfance, quelle que soit leur date de naissance : une dose de vaccin trivalent.

Administrée dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas de rougeole, cette vaccination peut éviter la survenue de la maladie.

Pour toute information conseil et orientation concernant la vaccination vous pouvez contacter

Le Centre de vaccination du Centre Hospitalier de Perpignan

20, avenue du Languedoc

66000 PERPIGNAN

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Tél : 04 68 61 76 46

Que faire en cas de symptômes ?

En cas de fièvre supérieure à 38°, toux, rhinite, conjonctivite, fatigue importante, éruption cutanée, il est recommandé **de ne pas se rendre directement chez son médecin ou aux urgences hospitalières** pour éviter tout contact avec d'autres patients en salle d'attente. La personne atteinte de rougeole est contagieuse 5 jours avant et 5 jours après l'éruption cutanée.

Contactez d'abord par téléphone votre médecin traitant en lui précisant vos symptômes pour qu'il adapte son mode de consultation. **En cas de recours obligé aux urgences hospitalières, la présence de ces symptômes doit être mentionnée dès l'arrivée** pour éviter là encore, des contacts avec d'autres patients en salle d'attente.

L'agence Régionale de Santé rappelle aux professionnels de santé que la rougeole fait partie des maladies à déclaration obligatoire. Pour signaler un cas, contacter la plateforme régionale de signalements sanitaires,

